

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des lycéens et des étudiants Question orale n° 1489

Texte de la question

M. Joël Aviragnet alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de grande détresse des lycéens, et pour cela, M. le député préfère porter à la connaissance de M. le ministre la lettre des lycéens du lycée Bagatelle de Saint-Gaudens, dans sa circonscription. « M. le député, nous vous écrivons de Saint-Gaudens, sous-préfecture de Haute-Garonne. Nous sommes un groupe de manifestants actifs depuis lundi 3 mai. À notre échelle, nous subissons et constatons depuis maintenant près d'un an, de grandes difficultés scolaires et de grands préjudices moraux. C'est pour cela que nous manifestons. Nous sommes aujourd'hui à bout de souffle. Cela fait près d'une semaine que nos voix résonnent partout en France, criant votre nom, et clamant plusieurs revendications. Face à nos cris, nous avons récolté d'une part des menaces venant de certains professeurs et des forces de l'ordre. Et bien heureusement, d'autre part, nous avons reçu le soutien de nombreux professeurs, et même l'approbation de plusieurs parents d'élèves ou encore de syndicats. Nous ne sommes pas une dizaine d'élèves ne voulant pas aller en cours. Nous sommes des étudiants réfléchissant sur leur situation quotidienne. Nous sommes des étudiants vivant chaque jour depuis près de deux ans, une situation invivable et poussant d'ailleurs certains à la dépression et même au suicide (selon une enquête Ipsos pour la Fondation FondaMental, près des deux tiers des 18-25 ans estiment que la crise sanitaire a des conséquences négatives sur leur santé mentale. Aussi, 29 % des jeunes ont évoqué des pensées suicidaires, citations tirées d'un article de *Le Figaro*). Cette situation est ignorée par l'éducation nationale, aucun dispositif supplémentaire n'a été créé ces dernières années. Et les étudiants souffrent, et continueront de souffrir si nous ne faisons rien. Nous avons plusieurs revendications concrètes concernant notre avenir, notre réussite, notre santé et notre vie actuelle comme future. Alors en ce moment même, nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes simplement regardés et non entendus, nous sommes pourtant organisés, respectueux, clairs et surtout déterminés. Ce manque de compréhension général se mêle au mépris dont fait preuve l'éducation nationale envers nous. Car jusqu'ici, nous n'avons reçu de votre part que de l'ignorance, les syndicats que vous avez reçus, n'étaient pas les syndicats nous représentant, nous lycéens et étudiants manifestants. Vous avez choisi, constatant le mécontentement des étudiants, non pas les syndicats initiateurs du mouvement, mais d'autres syndicats plus passifs, et dont vous êtes plus proches. C'est encore une fois une preuve de mépris et d'ignorance envers nous, ce que nous reprochons à l'éducation nationale c'est cela, le manque d'écoute. Le manque d'écoute qui a fait perdre de nombreux étudiants au pays, le manque d'écoute qui nous consterne et nous pousse à manifester. C'est pourquoi nous vous faisons part aujourd'hui, de notre envie, notre envie de réussir, et encore plus de notre mal-être. Nos revendications sont les suivantes pour remédier à la situation de crise que vivent lycéens comme étudiants. 1 - Passage en contrôle continu de plusieurs épreuves : - contrôle continu concernant les épreuves pour les étudiants BTS - passage en contrôle continu concernant les épreuves pour les lycéens de première en section générale, dont les épreuves de français, oral et écrit. 2- Création de cellules d'aide psychologique pour les lycéens et étudiants dans les établissements, quoi qu'il en coute, pour les soutenir dans le passage difficile de la crise. L'écoute et le dialogue sont les meilleures solutions à la crise que nous vivons, car c'est une crise scolaire et psychologique que beaucoup d'entre nous traversent, celle-ci découlant de la crise sanitaire. Ne nous méprisez pas. Alors enfin, nous vous le demandons, quels sont vos objectifs et quelles sont vos raisons de nous accabler de cette pression, de ces épreuves, qui nous paraissent insurmontables aux vues des capacités actuelles ? De notre côté, nous percevons le maintien de ces épreuves

comme le dernier coup qui nous est asséné. Cette lettre est écrite par et pour des étudiants de plusieurs niveaux différents, de première, de terminale, et de BTS, alors nous attendons nombreux une réponse, quelle qu'elle soit, mais nous ignorer aggraverait notre situation. Nous espérons que notre voix sera entendue, écoutée et comprise. » Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

SITUATION DES LYCÉENS ET DES ÉTUDIANTS

- **M. le président.** La parole est à M. Joël Aviragnet, pour exposer sa question, n° 1489, relative à la situation des lycéens et des étudiants.
- **M. Joël Aviragnet.** Ma question concerne la situation de grande détresse de nos lycéens. Permettez-moi de vous lire la lettre des élèves du lycée Bagatelle de Saint-Gaudens, dans ma circonscription. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, je vous demande d'entendre leur détresse car je ne pense pas que la situation qu'ils décrivent se limite à ce seul lycée. C'est de notre jeunesse qu'il s'agit :
- « Nous vous écrivons de Saint-Gaudens, sous-préfecture de Haute-Garonne. Nous sommes un groupe de manifestants actifs depuis début mai et, à notre échelle, nous subissons et constatons maintenant depuis près d'un an de grandes difficultés scolaires et de grands préjudices moraux, et c'est pour cela que nous manifestons. Nous sommes aujourd'hui à bout de souffle. Face à nos cris, d'une part nous avons récolté des menaces venant de certains professeurs et des forces de l'ordre qui, d'ailleurs, sont intervenues depuis –, mais, bien heureusement, d'autre part, nous avons reçu le soutien de nombreux professeurs, et même l'approbation de plusieurs parents d'élèves, ou encore de syndicats.
- « Nous ne sommes pas une dizaine d'élèves ne voulant pas aller en cours. Nous sommes des étudiants réfléchissant sur leur situation quotidienne. Nous sommes des étudiants vivant chaque jour depuis près de deux ans une situation invivable, poussant d'ailleurs certains à la dépression, et même au suicide » cf. l'enquête lpsos qui rappelle que 29 % des jeunes ont évoqué des pensées suicidaires, selon un article du Figaro.
- « Cette situation est ignorée par l'éducation nationale. Aucun dispositif supplémentaire n'a été créé ces dernières années et les étudiants souffrent et continueront de souffrir si nous ne faisons rien.
- « Nous avons plusieurs revendications concrètes concernant notre avenir, notre réussite, notre santé et notre vie actuelle comme future.
- « Alors, en ce moment même, nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes simplement regardés et non entendus. Nous sommes pourtant organisés, respectueux, clairs et, surtout, déterminés.
- « Ce manque de compréhension générale se mêle au mépris dont fait preuve l'éducation nationale envers nous car, jusqu'ici, nous n'avons reçu de votre part que de l'ignorance. Les syndicats que vous avez reçus n'étaient pas les syndicats nous représentant, nous les lycéens et étudiants manifestants. Vous avez choisi, constatant le mécontentement des étudiants, non pas les syndicats initiateurs du mouvement, mais d'autres syndicats, plus passifs et dont vous êtes plus proche. C'est, encore une fois, une preuve de mépris et d'ignorance envers nous. C'est ce que nous reprochons à l'éducation nationale. C'est bien cela le manque d'écoute le manque d'écoute qui a fait perdre de nombreux étudiants au pays, le manque d'écoute qui nous consterne et nous pousse à manifester. C'est pourquoi nous vous faisons part aujourd'hui de notre envie de réussir et, plus encore, de notre mal-être.
- « Nos revendications sont les suivantes pour remédier à la situation de crise que vivent lycéens comme étudiants. D'abord, le passage en contrôle continu de plusieurs épreuves, contrôle continu concernant les épreuves pour les étudiants en BTS, concernant les épreuves pour les lycéens de Première en section générale, dont les épreuves de français, oral et écrit. Ensuite, création de cellules d'aide psychologique pour les lycéens et

étudiants dans les établissements, quoi qu'il en coûte, et quoi que cela coûte, pour les soutenir dans le passage difficile de la crise.

- « L'écoute et le dialogue sont les meilleures solutions à la crise que nous vivons car c'est une crise scolaire et psychologique que beaucoup d'entre nous traversent, celle-ci découlant de la crise sanitaire. Ne nous méprisez pas.
- « Enfin, nous vous le demandons, quels sont vos objectifs, quelles sont vos raisons de nous accabler de cette pression, de ces épreuves qui nous paraissent insurmontables au vu de nos capacités actuelles ? »

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Monsieur le député, contrairement à ce que ressentent ces jeunes, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports entretient un dialogue fréquent, respectueux et constructif avec les représentants des lycéens. Le ministre, Jean-Michel Blanquer, est profondément soucieux de la démocratie lycéenne et consulte lui-même très régulièrement les représentants des lycéens par l'intermédiaire du CNVL, le Conseil national de la vie lycéenne, comme il l'a notamment fait le 29 avril dernier. La très grande majorité des élus du CNVL n'appartiennent à aucune organisation lycéenne et sont simplement là pour représenter les lycéens. Le ministre a également consulté, le 4 mai dernier, les quatre représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation. Ces représentants appartiennent à deux organisations différentes et l'ensemble de ces consultations a permis aux représentants des lycéens de s'exprimer tout à fait librement sur les conditions sanitaires, sur les conditions psychologiques et sur les examens de 2021, ce qui a conduit le ministre à annoncer plusieurs aménagements dès le 5 mai.

Les aménagements supplémentaires sont le doublement des sujets en épreuves anticipées de français écrit, le choix entre deux textes en épreuves anticipées de français oral et la mention, dans le descriptif, des points de programme non abordés. En philosophie, c'est la meilleure des deux notes entre le contrôle continu et la note de l'épreuve qui sera retenue. C'est la prise en compte des deux meilleures notes d'épreuve commune d'enseignement général pour le bac professionnel et, pour les BTS, dont plus de 11 000 n'ont pas de livret scolaire et ne peuvent donc pas être en contrôle continu, une session exceptionnelle d'oraux qui, j'en suis sûre, leur permettra de réussir. Tous ces aménagements ont pour vocation de proposer à chaque candidat les meilleures conditions de réussite possibles dans cette session, qui est toujours singulière.

Au-delà, le ministère est conscient de la situation sanitaire qui affecte profondément les jeunes. Une circulaire a été publiée le 16 février dernier pour prendre en charge les élèves anxieux, en détresse psychologique ou en danger dans le contexte de la crise sanitaire du covid-19 dès la rentrée des vacances d'hiver. C'est donc une nouvelle impulsion qui a été donnée à la stratégie de prévention, pour qu'elle implique l'ensemble de la communauté scolaire. L'information relative à la campagne 119-Allô enfance en danger a été renforcée.

Vous le voyez, le bien-être et l'épanouissement global de chaque enfant, chaque adolescent et chaque étudiant sont bien des priorités du ministère de l'éducation nationale et de l'ensemble du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Joël Aviragnet

Circonscription: Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1489 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports $\textbf{Version web:} \underline{ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD1489}$

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 mai 2021</u> Réponse publiée le : 26 mai 2021, page 5451

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mai 2021